

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 05 mars 2009**

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX, BAUME-LES-DAMES (17), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, ESNANS, FOURBANNE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEUVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, SILLEY-BLEFOND, VERGRANNE, VERNE, VILLERS-SAINT-MARTIN, VOILLANS (2).

Excusé :

Les représentants de HYEUVRE-MAGNY, BAUME-LES-DAMES (2), FONTENOTTE (1), PASSAVANT (1), VERGRANNE (1) et de VOILLANS (1)

Absent :

Secrétaire de séance :

Michel COQUARD, Maire de la commune de SILLEY-BLEFOND.

SEANCE OUVERTE A 20 H 10.

A.GUILLOT Président de la CCPB prend la parole.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 02 DECEMBRE 2008 :

Le compte rendu du 02 décembre 2008 était joint à la convocation.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte-rendu.

RETORNAZ Christian, Vice-président de la Communauté de Communes souhaite prendre la parole à propos du fonctionnement de la CCPB et de l'esprit communautaire, il souhaite spécialement revenir sur la réunion qualifiée de « secrète ».

Réponse de J.M.MOUREY, Vice président de la CCPB puis Augustin GUILLOT Président de la CCPB, très favorable aux débats et à l'esprit communautaire. Il réfute notamment l'idée infondée d'une pseudo opposition Commune de BLD / Communes rurales.

Intervention de V.BIRR, Maire de verne puis de J.L.MORTEAU, Maire de Côtebrune.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

La présidence est assurée par Christian BASSENNE, Vice-président de la CCPB, lequel présente le CA 2008. Le compte administratif était joint à la convocation.

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 1 447 714.21€
FONCTIONNEMENT RECETTES : 1 546 547.60€

Soit un excédent de fonctionnement de : 68 835.39€

INVESTISSEMENT DEPENSES : 2 207 769.31€
INVESTISSEMENT RECETTES : 2 020 110.93€

Soit un déficit de 187 658.38€ euros

Le Président A.GUILLOT quitte la salle pour approbation du CA 2008

C.BASSENNE, Président de séance, reprend la parole pour demander s'il y a des remarques, des objections ou des absentions. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif 2008.

III – COMPTE DE GESTION 2008

Le Président de la CCPB réintègre le Conseil Communautaire.

Le Président confirme la conformité entre le compte de gestion de la trésorerie et le compte de gestion de la CCPB.

Le Président demande s'il y a des remarques, des objections ou des absentions.

Il n'y en a aucune, et le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte de gestion 2008.

IV – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2009 :

Intervention de V.BIRR, Maire de Verne, concernant l'éventuelle augmentation des taxes de 4% à laquelle il s'oppose. Il revient également sur la ligne de trésorerie de 700 000€ toujours en place (coût 21 600€ d'intérêts par an). Il conclut en affirmant que la CCPB vit au dessus de ses moyens.

A.GUILLOT, Président de la CCPB, confirme que le remboursement de la ligne de trésorerie reste le problème majeur et qu'il n'existe pas de nombreuses solutions :

- soit augmenter massivement les taux d'imposition
- soit contracter un emprunt afin de la rembourser au plus vite
- soit effectuer un remboursement d'environ 300 000€ en 2009 et le reste sur

2010

Puis C.BASSENNE Président de séance reprend la parole afin de présenter le :

PROJET BUDGET PRIMITIF ANNEE 2009 :

DEPENSES

Reports : 454 348.64€
Nouvelles Dépenses : 287 200€
Déficit d'investissement 2008 : 187 658.38€
Soit un total de 929 207.02€

RECETTES

Reports : 651 635.39€
Nouvelles dépenses : 278 400€
Soit un total de 930 035.39€

Excédent d'investissement : 828.37€

Propositions d'évolution des taux des impôts année 2009 :

-Proposition 1 : +2%	incidence budgétaire =	+ 12 764€
-Proposition 2 : +4%	incidence budgétaire =	+ 25 528€
-Proposition 3 : +6%	incidence budgétaire =	+ 38 292€
-Proposition 4 : +8%	incidence budgétaire =	+ 51 056€

La facturation des OM est abordée :

Les élus souhaiteraient que la facturation, actuellement à cheval sur deux années (du 1^{er} mai année N au 31 avril année N+1), soit rétablie sur l'année civile.

Parmi les nouvelles dépenses faisant débat :

L'acquisition d'un véhicule Administratif (7500€) suscite de vives discussions alors que le véhicule technique semble faire l'unanimité.

L'OPAH déclenche également diverses interventions. Certains élus doutent quant à la nécessité d'engager des dépenses dans une étude qui n'aboutira pas nécessairement à la mise en place d'une OPAH alors que d'autres défendent fortement ce projet. A MARTHEY, délégué de la Commune de Baume-les-Dames, précise qu'étant donné la conjoncture actuelle, l'OPAH permettrait de relancer l'activité économique du canton grâce l'emploi des entreprises locales pour la restauration ou l'aménagement des habitations. De plus la population étant vieillissante elle permettrait également le maintien à domicile des personnes âgées.

V – QUESTIONS DIVERSES :

Aucune autre question n'a été soulevée.

SÉANCE LEVEE Á 22H20.